

L'Aigle Infos

Lisez le journal numérique sur le site :
www.kefinafasso.com

L'information qu'il vous faut!



HEBDOMADAIRE INDEPENDANT D'INFORMATIONS GENERALES N° 447 DU JEUDI 27 AOUT 2026 - PRIX: 3000 GNF - ZONE CFA: 500



Drame de Dar-es-salam

P.3

Dr Faya Millimouno appelle à une responsabilité partagée



Edito à vue d'Aigle

A l'heure de la lutte contre la corruption

Le moins qu'on puisse dire et écrire, c'est que le président Mamadi Doumbouya, depuis son avènement au pouvoir, a clairement fait de la lutte contre la corruption l'une de ses priorités à la tête de la Guinée. C'est précisément dans ce cadre qu'il a cru devoir créer la CRIEF (Cour de Répression des Infractions Economiques et Financières) pour poursuivre toutes celles et tous ceux qui se sont rendus coupables ou qui se rendront coupables de détournement de deniers publics dans l'exercice de leurs hautes fonctions. Nombreux sont les cadres du régime déchu et du régime actuel qui ont actuellement maille à partir avec...

Guinée

P.4



Mamadi Doumbouya limoge deux de ses ministres et durcit le ton contre la corruption

Forces armées guinéennes P.3



Le général Mamadou Aliou Sow apporte des précisions sur la radiation de 173 soldats

Érection des régions et préfectures P.2



« L'État est obligé de répondre aux besoins nouveaux de ces localités » (Elhadj Ibrahima Sory Diabaté, ancien Gouverneur) (Entretien)

Guinée

P.4

Ce que l'honorable Abdoulaye Kourouma pense des récents limogeages au sommet de l'État

Baccalauréat 2026

P.3

20 763 candidats à la conquête d'une seconde chance

Vie de la nation

P.2

Entre dynamisme des réformes et tragédies de l'hivernage, la Guinée à l'épreuve de sa refondation

Édito à vue d'aigle



A l'heure de la lutte contre la corruption

Le moins qu'on puisse dire et écrire, c'est que le président Mamadi Doumbouya, depuis son avènement au pouvoir, a clairement fait de la lutte contre la corruption l'une de ses priorités à la tête de la Guinée. C'est précisément dans ce cadre qu'il a cru devoir créer la CRIEF (Cour de Répression des Infractions Economiques et Financières) pour poursuivre toutes celles et tous ceux qui se sont rendus coupables ou qui se rendront coupables de détournement de deniers publics dans l'exercice de leurs hautes fonctions. Nombreux sont les cadres du régime déchu et du régime actuel qui ont actuellement maille à partir avec la justice pour des faits présumés de détournement de deniers publics, d'enrichissement illicite ou de blanchiment d'argent. Pour donner la preuve à ses compa-

trioties qu'il va continuer sur cette lancée avec la même détermination, pour faire de la moralisation de la vie publique une réalité tangible sous son règne, le locataire du Palais Mohammed V a limogé deux ministres de son Gouvernement et un de ses conseillers : Mory Condé (ministre de l'Emploi, du Travail et de la Protection sociale) ; Mourana Soumah (ministre de la Communication, de l'Économie numérique et de l'Innovation) ; Mahamadou Abdoulaye Diallo (conseiller à la Présidence chargé de la Culture, du Tourisme et de l'Artisanat). Des limogeages qui, comme il fallait s'y attendre, ont donné lieu des commentaires et des interprétations de toutes sortes sur les réseaux sociaux.

Dans la foulée, le président Mamadi Doumbouya a publié un message pour faire part de sa détermination à lutter contre la corruption sous toutes ses formes. « Contre la corruption, ma main ne tremblera pas. Aucun rang, aucune fonction, aucune proximité ne met quiconque à l'abri de la rigueur républicaine...L'exigence d'exemplarité s'applique à tous, sans exception, à commencer par ceux qui servent à mes côtés », a-t-il indiqué. Selon certaines sources, ces limogeages auraient un lien avec des malversations supposées dans l'exécution d'un marché public dans le secteur des infrastructures routières. Beaucoup parlent notamment du projet d'aménagement de la Corniche Tombo-Port autonome de Conakry, dont le montant annoncé atteint 433 991 574 697 francs guinéens TTC. Il y en a aussi qui font état de soupçons de détournement de fonds publics concernant les deux ministres et le conseiller responsables limogés par le chef de l'Etat. Espérons vivement que cette croisade contre la corruption et le détournement de deniers publics va se poursuivre dans l'intérêt de la Guinée et des Guinéens de tous les bords.

Kéfina Diakité

Entre dynamisme des réformes et tragédies de l'hivernage, la Guinée à l'épreuve de sa refondation



Une semaine charnière : la nation suspendue entre l'élan de la modernisation étatique et la dure réalité des drames climatiques.

La semaine du 20 au 26 août 2026 restera comme l'une des séquences les plus denses et contrastées de cette transition guinéenne. Alors que le pays affronte le paroxysme de sa saison des pluies, révélant avec une violence implacable la fragilité de nos infrastructures et la précarité de nos zones urbaines, l'actualité socio-politique et économique a été rythmée par des décisions majeures au sommet de l'État. Entre les signaux

forts d'une refondation administrative assumée et la douleur des drames humains, la Guinée dessine, dans la douleur et l'espoir, les contours de son avenir.

Sur le plan institutionnel et politique, cette semaine a illustré la volonté inflexible du pouvoir exécutif de nettoyer les écuries d'Augias et d'accélérer la marche vers l'efficacité. Les récentes décisions de restructuration territoriale — avec la création de nouvelles régions administratives et préfectures — témoignent d'une ambition claire : décentraliser le développement et rapprocher l'administration des administrés. De même, la vague de limogeages de hauts responsables et l'accélération de la dématérialisation de la commande publique envoient un message sans équivoque. Le temps de l'impunité, de l'immobilisme et de la gestion approximative est révolu. Les autorités exigent désormais une redevabilité absolue de la part de tous les commis de l'État.

Cependant, cette dynamique de réformes se heurte tragiquement aux réalités structurelles du terrain. Le terrible éboulement survenu à la décharge de Dar-es-Salam est venu rappeler, de la manière la plus cruelle, que la modernisation d'un

pays ne peut faire l'économie d'une sécurisation foncière et environnementale rigoureuse. La nature, impitoyable en cette période d'hivernage, expose au grand jour les limites de notre aménagement urbain. Chaque catastrophe climatique est un appel pressant adressé à la fois aux gouvernants pour des investissements durables dans la protection civile, et aux citoyens pour un respect strict des règles d'urbanisme.

Sur le front économique, la vie quotidienne des Guinéens reste marquée par la cherté de la vie et les défis de l'approvisionnement, bien que la résilience populaire demeure le ciment de notre cohésion nationale. L'éditorial de cette semaine retient une leçon fondamentale : la refondation de la Guinée ne sera ni simple ni linéaire. Elle exige un mariage indéfectible entre la rigueur politique du sommet et le civisme de la base. Les réformes courageuses entreprises aujourd'hui ne porteront leurs fruits que si elles s'accompagnent d'une prise de conscience collective face aux périls environnementaux et sociaux qui nous menacent.

Kéfina Diakité

INTERVIEW

Érection des régions et préfectures

« L'État est obligé de répondre aux besoins nouveaux de ces localités » (Elhadj Ibrahima Sory Diabaté, ancien Gouverneur)



La Guinée compte désormais 10 régions administratives et 44 préfectures, contre 8 régions et 33 préfectures auparavant. La création de ces nouvelles entités territoriales a été annoncée à travers un décret du président de la République, Mamadi Doumbouya. Pour El Hadj Ibrahima Sory Diabaté, ancien gouverneur de Mamou et administrateur territorial, cette décision ne constitue pas un simple « rajout », mais une normalisation de l'organisation administrative. Il estime toutefois que l'État doit désormais répondre aux nouveaux besoins des populations concernées.

L'Aigleinfos : À travers un décret, le président Mamadi Doumbouya a érigé onze nouvelles préfectures et deux nouvelles régions administratives. Au regard de leur démographie, était-il vraiment nécessaire d'augmenter le nombre de régions et de préfectures ?

Elhadj Ibrahima Sory Diabaté : Ce n'est pas un rajout, c'est une normalisation. C'est mettre les structures dans les normes administratives requises. Nous sommes ici dans le cadre de ce qu'on appelle la GTP, la gouvernance administrative participative. Vous employez souvent le concept de décentralisation.

Est-ce que vous croyez que tout ce qui a été créé comme communes, c'est du rajout ? C'est mettre les structures dans les normes pour qu'elles prennent en charge les questions dans le cadre de la décentralisation. C'est ce qui nous a amenés au nombre actuel de communes, de mairies, de régions et de préfectures.

L'Aigleinfos : Dès la lecture du décret, des scènes de joie ont été enregistrées dans plusieurs localités concernées. Pourquoi autant de célébrations ?

Elhadj Ibrahima Sory Diabaté : Je suis bien fier. Je vous dis, par exemple, qu'en 1984, quand le CMRN est arrivé au pouvoir, tout Conakry avait trois communes : Conakry 1, 2 et 3. Nous sommes passés de ces trois communes au nombre que vous connaissez aujourd'hui. Les populations sont très heureuses. Les citoyens sont très heureux avec les nouvelles communes.

Ils ont une certaine autonomie. Il faut rapprocher l'administration des administrés.

L'Aigleinfos : En termes d'infrastructures, notamment les routes, les écoles et les hôpitaux, pensez-vous que ces nouvelles régions et préfectures répondent déjà aux critères nécessaires ?

Elhadj Ibrahima Sory Diabaté : Qu'est-ce que je viens de dire ? Il faut rapprocher l'administration des administrés. Cela passe par les services publics.

Vous pensez que désormais une préfecture va se contenter d'un hôpital sous-préfectoral ? C'est l'État qui a la charge de construire. Partout où une localité est érigée en préfecture ou en région, la représen-

tation de l'État doit se conformer aux exigences de tout ce qui peut constituer aujourd'hui l'appui de l'État pour permettre à ces collectivités de franchir le seuil de leurs difficultés.

L'Aigleinfos : En termes clairs, quels sont les avantages de ces élévations ?

Elhadj Ibrahima Sory Diabaté : Vous savez, ces choses-là, il faut toujours les mettre en perspective. Tout ce qui est érigé maintenant a de nouveaux droits auxquels l'État doit faire face.

L'Aigleinfos : Que pensez-vous de ceux qui disent que Beyla et Siguiri sont devenues des régions grâce à leurs ressources minières ?

Elhadj Ibrahima Sory Diabaté : Parce qu'il y a du monde là-bas ? Si nous étions encore au niveau de la décentralisation, cet argument se tiendrait, mais on a passé ce cap-là. Cela entre dans les obligations de l'administration vis-à-vis des collectivités décentralisées. C'est tout le principe. Ce n'est pas une question de population ou de surpopulation.

L'Aigleinfos : N'était-il pas préférable de mettre en place les infrastructures nécessaires avant d'ériger une localité en préfecture ou en région ?

Elhadj Ibrahima Sory Diabaté : Comment cela allait être justifié ? On ne met pas les charrues avant les bœufs.

L'Aigleinfos : Merci à vous, Elhadj Ibrahima Sory Diabaté, ancien gouverneur de la région de Mamou.

Elhadj Ibrahima Sory Diabaté : C'est moi qui vous remercie !

Entretien réalisé par Samuel Demba. D

INTERVIEW

Drame de Dar-es-salam

Dr Faya Millimouno appelle à une responsabilité partagée



Après le drame survenu à Dar-es-salam, qui a fait trente morts et plusieurs blessés, le député Dr Faya Lansana Millimouno estime que les responsabilités sont partagées entre l'État, les citoyens et les autres acteurs concernés. Dans cet entretien accordé à l'Aigle Infos, il appelle à une meilleure gestion des déchets et au respect des règles d'urbanisation pour éviter de nouveaux drames.

L'Aigle Infos : Comment avez-vous suivi les événements douloureux de Dar-es-salam ?

Dr Faya Millimouno : Je profite de l'occasion pour présenter mes condoléances aux familles de toutes les victimes de ce drame. Ça aurait pu être évité. Parce qu'en l'espace de 10 ans, je crois que ce n'est pas la première fois qu'on parle de Dar-es-salam. Ce qui est arrivé maintenant, on savait que ça pouvait arriver.

L'Aigle Infos : Vous dites que ce qui est arrivé était prévisible. Est-ce qu'il y a eu une négligence de l'État ?
Dr Faya Millimouno : Il faut inviter tous les acteurs, pas seulement l'État, à mettre tout en œuvre pour que ce genre de drame ne se répète plus.

L'Aigle Infos : Comment peut-on situer la responsabilité dans ce drame qui a coûté la vie à trente personnes ?

Dr Faya Millimouno : La responsabilité est partagée. Parce qu'en

tant que père de famille, la famille est la chose la plus précieuse. Moi, je vois aujourd'hui nos compatriotes construire des maisons à des endroits où l'on sait qu'un jour on apprendra que l'eau a pris et la maison et son contenu. Mais on le fait quand même.

Et souvent, ce ne sont pas des enfants, ce sont des personnes mûres qui devraient savoir évaluer le danger pour leurs enfants, leurs femmes et pour elles-mêmes. Il y a donc une responsabilité au niveau d'abord individuel.

Il y a la responsabilité de l'État parce que, dans des pays normaux, on ne construit pas n'importe comment, n'importe où. Il y a des codes, des règlements, des standards qu'il faut respecter.

Dans les quartiers, là où on a fait semblant de lotir, il y a des domaines où des parcelles ont été prévues pour l'école, mais quelqu'un vient et construit.

Il y a des endroits prévus pour un centre de santé, un poste de santé, des maisons confessionnelles, les églises, les mosquées. Quelqu'un vient et construit là-dessus. L'État fait semblant de dire que c'est réservé, mais ce sont ses propres cadres d'ailleurs qui vont revoir. Ce qu'on veut aujourd'hui, c'est que cette pagaille qui est en train de nous coûter très cher interpelle notre responsabilité en tant qu'État, en tant que père de famille et en tant que citoyen tout court.

L'Aigle Infos : On parle de morts et de beaucoup de blessés. Qu'est-ce qui doit être fait désormais ?

Dr Faya Millimouno : À part le fait qu'il faut prendre soin de ceux qui sont malades, ceux qui ont été blessés et ceux qui ont perdu la vie dans la dignité, on doit dégager complètement ce dépotoir-là.

Mais pour cela, il faut à l'avance identifier, loin de Conakry, un endroit où on va prendre ce dépotoir.

Le traitement qu'on va appliquer, il faut d'abord identifier un site et mettre une structure qui permet de traiter tout ce qu'on va enlever de là. Il faut qu'on ait des programmes, qu'on ait identifié des sites où traiter les ordures. Il faut de véritables programmes comme ça, et de la sous-traitance avec des gens qui sont nombreux aujourd'hui, qui peuvent avoir des entreprises pour ramasser ces poubelles-là, pour que ça soit dirigé loin des agglomérations et que ça fasse l'objet d'entraînement. C'est une source de revenus aujourd'hui.

Mais sinon, aujourd'hui, ça fait l'émotion de tout le monde. On va finir d'enterrer ceux qui sont morts et puis on oublie. En tout cas, si on veut, la priorité de la priorité, c'est que dans quatre mois, si on voit encore ce dépotoir là-bas, quelqu'un doit répondre.

L'Aigle Infos : Le plus important dans ce que vous dites, c'est qu'il y a un ministère qui s'occupe de l'urbanisation ?

Dr Faya Millimouno : Ce ministère doit prouver qu'il maîtrise quelque chose, qu'il mérite l'argent que l'État lui donne pour l'urbanisation de ce pays. Sinon, aujourd'hui, nous parlons de Dar-es-salam, demain, nous parlerons d'un autre endroit. Il faut éviter cela.

L'Aigle Infos : Merci à vous, Dr Faya Lansana Millimouno, député !

Dr Faya Millimouno : C'est moi qui vous remercie !

Entretien réalisé par Samuel Demba. D

Forces armées guinéennes

Le général Mamadou Aliou Sow apporte des précisions sur la radiation de 173 soldats

Le lundi 24 août 2026, 173 militaires ont été radiés des effectifs des Forces armées guinéennes pour « désertion ». Interrogé par la Direction de l'information et des relations extérieures de l'armée (DIRPA), le général de division Mamadou Aliou Sow, président du comité sectoriel Défense chargé de la réforme du secteur de la sécurité a apporté des précisions sur les dispositions légales qui encadrent l'absence, le retour en unité et la désertion au sein de l'armée guinéenne.



« Il faut d'abord rappeler que le statut général des militaires et le Code de justice militaire imposent des obligations particulières, notamment en matière de discipline, de disponibilité et de respect des ordres. Ainsi, l'absence non autorisée d'un militaire ou le fait de ne pas rejoindre son unité dans les délais prévus par la loi peut, selon les circonstances, constituer une désertion », a indiqué le général Sow, tout en détaillant les différentes situations susceptibles de constituer une désertion en période de paix, à l'intérieur comme à l'extérieur du territoire national.

« La désertion est, par définition, le fait pour un militaire, en temps de paix, à l'intérieur du pays, de s'absenter sans autorisation de son unité, de sa base, de sa formation ou de son lieu de traitement pendant six jours. Le cas peut également se présenter lorsqu'un militaire, après une mission, un congé ou une permission, ne rejoint pas son unité ou ne se présente pas aux autorités compétentes dans les quinze jours

suivant la date prévue pour son retour...

Le militaire est absent sans autorisation au moment du départ d'un navire ou d'un aéronef militaire pour une destination hors du territoire national.

À l'étranger, il quitte sans autorisation le territoire national pendant plus de six jours. Il s'absente sans autorisation de son unité pendant trois jours, ou ne donne pas de nouvelles dans les six jours qui suivent la date prévue pour son retour de mission, de congé, de permission ou de déplacement... Ce qu'il faut retenir : tout militaire doit respecter les autorisations d'absence et rejoindre son unité dans les délais fixés. Et lorsqu'il ne le fait pas, il s'expose à des poursuites pénales ou à des sanctions administratives prévues par la loi », a expliqué à la DIRPA le général Mamadou Aliou Sow.

Mamadou Oury

Baccalauréat 2026

20 763 candidats à la conquête d'une seconde chance

Une seconde chance s'offre aux candidats non admis au Baccalauréat, session 2026. Le gouvernement a lancé, le jeudi 20 août 2026, la session de rattrapage destinée aux candidats ayant obtenu une moyenne comprise entre 8,50 et 9,99 à la session ordinaire.



Le coup d'envoi des épreuves a été donné au lycée Coléah, dans la commune de Matam, par le secrétaire général du ministère de l'Éducation nationale, de l'Alphabétisation, de l'Enseignement technique et de la Formation professionnelle, Dr Julien Bongono, en présence des autorités communales.

Présentée comme une première dans le système éducatif guinéen, cette session vise à

permettre aux candidats ayant échoué de peu à la première session de décrocher leur diplôme.

« Nous venons donc de lancer officiellement la session de rattrapage. C'est une première en République de Guinée dans notre système éducatif. Cette initiative, je l'ai rappelé aux candidats, c'est une initiative du président de la République, chef de l'État et du gouvernement, pour permettre aux candidats qui sont passés de peu à côté de la réussite à la première session, qui n'ont pas eu la moyenne, de leur donner une seconde chance pour justement pouvoir obtenir ce Baccalauréat de l'enseignement général. Ce sont des candidats qui ont le niveau, mais malheureusement, pour diverses raisons, n'ont pas pu avoir la moyenne à la première session », a déclaré Dr Julien Bongono.

Le secrétaire général du ministère a invité les candidats à avoir confiance en eux et à saisir cette opportunité. Il a également précisé que le diplôme ob-

tenu à l'issue de cette session aura la même valeur que celui de la session ordinaire, notamment pour l'orientation dans l'enseignement supérieur.

« On leur a passé, au nom de Madame la ministre de l'Éducation nationale, de l'Alphabétisation, de l'Enseignement technique et de la Formation professionnelle, quelques messages : avoir confiance en eux parce que, s'ils sont là, effectivement, c'est parce qu'ils ont le niveau requis. Les règles du Baccalauréat leur permettent de se présenter à cette session. Ils ont le niveau requis pour saisir cette opportunité unique, cette deuxième chance qui leur est offerte pour réussir leur diplôme. On leur a également dit que le diplôme qu'ils vont passer est un diplôme qui a la même valeur que le diplôme du Baccalauréat de la première session, de la session ordinaire. Ça leur permet d'accéder, effectivement, dans les mêmes conditions d'orientation à l'enseignement supérieur », a-t-il expliqué.

Pour garantir la crédibilité du diplôme, les autorités assurent que les mêmes conditions de sécurité et de surveillance que lors de la session ordinaire sont maintenues.

« Le dispositif doit être le même, les conditions de passation des épreuves doivent être les mêmes pour que justement ces deux diplômes se valent. Toutes les dispositions ont été prises par les services compétents pour assurer un bon déroulement de cette session de rattrapage du Baccalauréat 2026.

En termes d'exigence et de rigueur pour assurer la crédibilité du diplôme et de l'ensemble du système éducatif, effectivement, le dispositif sécuritaire est en place, le même que lors de la session ordinaire. Vous avez les épreuves qui sont achevinées par un gendarme. Vous avez la sécurité qui est assurée par la police et la gendarmerie, et la sécurité du centre pour éviter des envahissements. Même s'il y a un candidat dans une salle, vous avez deux surveillants toujours. Donc, les mêmes conditions que lors de la session précédente », a-t-il assuré.

Le maire de la commune de Ma-

tam, Alseny Camara, a salué l'organisation de cette session de rattrapage. Il estime que les candidats doivent saisir cette opportunité, qui n'existait pas à son époque.

« Je voudrais remercier le chef de l'État, le gouvernement d'avoir choisi la commune de Matam pour le lancement de cette session de rattrapage.

Je voudrais également les remercier par rapport à cette initiative parce que nous, de notre temps, nous n'avons pas connu cela. Donc, c'est une nouvelle opportunité pour les candidats de démontrer leurs connaissances, de démontrer leur détermination afin de saisir cette chance qui leur est offerte. Donc vraiment, je remercie toutes les autorités au niveau du ministère de l'Éducation nationale pour la bonne organisation de cette session de rattrapage », a-t-il déclaré.

Au total, 20 763 candidats, dont 9 336 filles, participent à cette session de rattrapage sur l'ensemble du territoire national. Un à deux centres sont prévus dans chaque commune ou préfecture pour permettre la passation des épreuves.

Samuel Demba. D

Guinée

Mamadi Doumbouya limoge deux de ses ministres et durcit le ton contre la corruption

Le président de la République, Mamadi Doumbouya, a mis fin vendredi 21 août 2026 aux fonctions de deux membres du gouvernement. Mory Condé, ministre de l'Emploi, du Travail et de la Protection sociale, et Mourana Soumah, ministre de la Communication, de l'Économie numérique et de l'Innovation, ont été limogés par décret, quelques heures après le retour du chef de l'État à Conakry. Un troisième responsable, Mahamadou Abdoulaye Diallo, conseiller à la Présidence chargé de la Culture, du Tourisme et de l'Artisanat, a également été relevé de ses fonctions.



Les secrétaires généraux des deux départements ministériels concernés ont été chargés d'assurer l'intérim.

Les décrets restent muets sur les motifs. Si le décret ne précise aucune faute ou accusation visant individuellement les responsables concernés, le message publié par Mamadi Doumbouya au même moment donne une orientation particulière à ces décisions. Le chef de l'État y réaffirme sa détermination à lutter contre la corruption et insiste sur l'exigence d'exemplarité au sein de l'administration. « Contre la corruption, ma main

ne tremblera pas. Aucun rang, aucune fonction, aucune proximité ne met quiconque à l'abri de la rigueur républicaine », affirme-t-il.

Pour le président, les décisions prises au sein de l'appareil d'État illustrent cette volonté d'appliquer les mêmes exigences à tous les responsables, y compris à ceux qui travaillent directement à ses côtés.

« L'exigence d'exemplarité s'applique à tous, sans exception, à commencer par ceux qui servent à mes côtés », a-t-il ajouté.

Des soupçons autour d'un marché de plusieurs centaines de milliards

En l'absence de motifs officiellement mentionnés dans les décrets, des informations rapportées par plusieurs médias font état de soupçons de malversations qui pourraient être liés à un marché public dans le secteur des infrastructures routières.

Selon des informations rapportées par la presse guinéenne, les investigations porteraient notamment sur le projet d'aménagement de la Corniche Tombo-Port autonome de Conakry, dont le montant annoncé atteint 433 991 574 697 francs guinéens TTC. Des auditions auraient également été engagées dans le cadre de cette affaire.

D'autres médias évoquent, de leur côté, des soupçons de détournement de fonds publics concernant les responsables récemment limogés. Ces informations restent toutefois à ce stade des allégations rapportées par la presse et ne constituent pas une preuve de culpabilité.

Le décret présidentiel, lui, ne fait aucune référence à ce dossier ni à un quelconque détournement de fonds. Il se limite à constater la fin des fonctions des deux ministres.

Une affaire qui pourrait prendre une tournure judiciaire

Les informations faisant état d'au-

ditions pourraient donner une dimension judiciaire à cette affaire si les investigations venaient à confirmer l'existence d'irrégularités dans la gestion du marché concerné.

Selon certaines informations de presse, les dossiers pourraient être transmis aux structures chargées des investigations économiques et financières, avant une éventuelle saisine de la Cour de répression des infractions économiques et financières (CRIEF).

Pour l'heure, aucune décision judiciaire établissant la responsabilité pénale de Mory Condé, Mourana Soumah ou Mahamadou Abdoulaye Diallo n'a été rapportée dans les sources consultées. « La Refondation n'est pas un slogan, elle est une discipline que nous nous imposons d'abord à nous-mêmes », affirme-t-il.

« La Refondation n'est pas un slogan, elle est une discipline que nous nous imposons d'abord à nous-mêmes », affirme-t-il.

Le chef de l'État estime que cette exigence doit contribuer à renforcer la confiance entre l'État et les citoyens. « Une nation ne se bâtit pas dans la division ni dans l'impunité ; elle se bâtit dans la confiance retrouvée entre l'État et ses citoyens, et entre les Guinéens eux-mêmes », poursuit-il.

Des limogeages qui interviennent après le retour du président

Ces décisions interviennent

quelques jours après le retour de Mamadi Doumbouya à Conakry. Le président indique avoir écourté ses congés pour regagner le pays, expliquant que « ce pays qui m'a tout donné passe avant toute chose, avant moi-même ». Le message présidentiel ne s'arrête toutefois pas aux limogeages. Mamadi Doumbouya y aborde également la création de deux nouvelles régions administratives, Siguiiri et Beyla, ainsi que de onze nouvelles préfectures. Il présente cette réforme administrative comme une réponse à l'évolution démographique du pays et à la nécessité de rapprocher l'administration des populations.

Au-delà des départs de Mory Condé et Mourana Soumah, cette séquence constitue surtout un nouveau signal envoyé par le chef de l'État sur la question de la gouvernance et de la lutte contre la corruption.

Mais entre les déclarations présidentielles, les informations faisant état d'enquêtes et les éventuelles suites judiciaires, une distinction demeure nécessaire : les motifs exacts des limogeages n'ont pas été officiellement détaillés dans les décrets, et les éventuelles responsabilités pénales devront être établies par les autorités judiciaires compétentes.

L'évolution des investigations autour des marchés publics concernés pourrait donc permettre, dans les prochains jours, de préciser les véritables raisons ayant conduit à ces décisions présidentielles.

Samuel Demba. D

Conakry

Lancement d'un atelier de consolidation du cadrage juridique de l'organisation et du fonctionnement de l'administration publique

Le mercredi 26 août 2026, le ministre de la Fonction publique et de la Modernisation de l'administration, Faya François Bourouno, a lancé un atelier de consolidation du cadrage juridique de l'organisation et du fonctionnement de l'administration publique. C'était en compagnie de plusieurs membres du gouvernement.



« Les travaux qui commencent aujourd'hui doivent être compris comme faisant partie d'une démarche plus globale. Il ne s'agit pas simplement de réécrire ces trois textes, il s'agit de contribuer, à travers ces textes, à la construction d'un nouveau cadre de gouvernance administrative, davantage adapté aux exigences de l'efficacité publique, de la performance et de la transparence. (...) Ces trois textes sont étroitement liés. On ne peut pas réorganiser l'administration sans revoir ses modes de fonctionnement, on ne peut pas améliorer le service public sans s'interroger sur les procédures, et on ne peut pas simplifier durablement les procédures sans disposer

d'un cadre juridique et institutionnel cohérent. C'est pourquoi notre démarche devra être globale et cohérente. Le travail juridique devra notamment permettre d'assurer la cohérence entre ces trois projets, mais également leur articulation avec les autres textes qui régissent notre administration publique », a indiqué Yamoussa Nan Camara, conseiller juridique au ministère de la fonction publique et de la modernisation de l'administration.

Dans son intervention de circonstance, le ministre Faya François Bourouno a déclaré : « La réforme administrative doit être juridiquement sécurisée, institutionnellement cohérente et opéra-

tionnellement applicable. C'est tout le sens de l'atelier qui nous réunit aujourd'hui. Le premier chantier au cours de cet atelier, concerne la relecture de la loi relative à l'organisation et au fonctionnement de l'administration. L'administration publique évolue. Ses missions se diversifient, ses modes d'intervention se transforment, les exigences de performance et de redevabilité deviennent de plus en plus importantes. Il est donc nécessaire que le cadre juridique qui régit son organisation et son fonctionnement soit régulièrement adapté aux nouvelles réalités de l'État et aux exigences de la modernisation administrative.

La relecture de cette loi devra notamment permettre de rechercher davantage de clarté dans l'organisation administrative, de cohérence dans la répartition des compétences, d'efficacité dans la coordination des structures et de responsabilité dans l'exercice des missions publiques. Il s'agit également d'éviter les chevauchements de compétences, les doublons institutionnels et les lourdeurs administratives qui peuvent affecter l'efficacité de l'action publique »

Sadjo

Guinée

Ce que l'honorable Abdoulaye Kourouma pense des récents limogeages au sommet de l'État

Les récents limogeages au sommet de l'État continuent de faire réagir au sein de la classe politique. C'est le cas par exemple de l'honorable Abdoulaye Kourouma leader du Rassemblement pour la Renaissance et le Développement (RRD), qui a confié au site Mosaïqueguinée que cette décision du président de la République relève de ses prérogatives.



« Vous savez, le décret est un pouvoir discrétionnaire du chef de l'État. Il accorde à qui il veut sa confiance et il la retire à qui il veut. Pour moi, un décret d'un président de la République n'est pas à commenter. C'est le président qui leur a confié une responsabilité, c'est le président qui leur a retiré sa confiance. Donc, ils sont limogés. Moi, je pense qu'il n'y a pas de commentaire à faire », a martelé l'honorable Abdoulaye Kourouma. Et à propos d'éventuelles suites judiciaires de cette affaire, cet acteur politique dira ceci : « Je ne commente pas les décisions de la justice.

Lorsqu'ils sont en face de la justice, pour moi, la justice est mieux placée pour établir les responsabilités. Et

pour moi, la justice est indépendante, elle fera son travail conformément à la mission qui lui est confiée », a-t-il fait savoir. Et d'ajouter : « Il est trop prématuré de les accuser. Ils bénéficient de la présomption d'innocence dans tout ce qu'on est en train de leur reprocher. Donc, c'est à la justice de situer les responsabilités et je ne me vois pas bien placé pour commenter une décision de justice... Je crois qu'il y a beaucoup d'institutions qui sont créées pour lutter contre la corruption et c'est à ces institutions de jouer leur rôle. L'Assemblée nationale a des limites dans la répartition des rôles. L'Assemblée nationale contrôle l'action du gouvernement, elle dénonce. Si ce qui est confié au gouvernement n'est pas géré conformément au programme qui a été présenté à l'Assemblée nationale, les députés votent les lois. Mais, à ma connaissance, il existe des institutions et des structures créées pour lutter contre la corruption, pour mener des enquêtes ou des recherches sur des faits de corruption... Il faut leur donner les moyens et la liberté de jouer leur rôle. Nous sommes pour l'indépendance de ces institutions, de ces services, dans le cadre de la lutte contre la corruption »

Sadjo

Education

Le porte-parole du MENA-ETFP revient sur la session de rattrapage du baccalauréat

Le mercredi 26 août 2026, Ansa Diawara, le porte-parole du ministère de l'éducation nationale, de l'alphabétisation, de l'enseignement technique et de la formation professionnelle (MENA-ETFP) s'est confié au site Mosaïqueguinée pour parler du déroulement de la session de rattrapage du baccalauréat.



« Chaque candidat devait être évalué au maximum dans deux matières. C'est-à-dire que certains n'avaient qu'une seule matière à rattraper, tandis que d'autres en avaient deux. Même si l'extraction réalisée par la Direction générale des examens et concours scolaires révélait que certains avaient échoué dans trois ou quatre matières, la règle imposait d'évaluer au plus sur deux disciplines, en ciblant prioritairement les matières de spécialité. C'est ainsi que les critères de sélection et de composition ont été fixés... Il n'y a eu aucune fraude systémique. Sous le magis-

tère de Madame la Ministre Bintou Keita, l'organisation s'est déroulée dans le calme, la sérénité et le respect strict de nos règlements généraux. En clair, cette session n'a connu ni fuite de sujets, ni fraude, ni élimination. Aucun élève, aucun surveillant, aucun délégué n'a été sanctionné. Cela témoigne de la réussite de cette session. Les candidats ont été répartis dans différents centres par préfecture et ont bénéficié des mêmes standards de surveillance : même pour un candidat isolé dans une salle, deux surveillants étaient affectés », a confié Mohamed Ansa Diawara. Et

d'ajouter : « Les principes de correction restent inchangés. La correction est actuellement en cours et aucune disposition réglementaire n'a été négligée. À ce stade, nous ne pouvons que nous réjouir du bon déroulement de cette première historique en République de Guinée. Mme la Ministre adresse ses remerciements aux cadres, aux partenaires techniques, financiers et sociaux qui soutiennent notre système éducatif » Au sujet de la proclamation des résultats, le porte-parole du MENA-ETFP a tenu à préciser ceci : « Madame la Ministre attache une grande importance à la rapidité des opérations, dans le respect de nos règlements. Dès que les travaux de correction et de délibération seront achevés, les résultats seront immédiatement proclamés... L'orientation relève du ministère de l'enseignement supérieur, mais nos deux départements travaillent en étroite collaboration. Le calendrier est harmonisé pour qu'aucun élève ne soit lésé. Les admis de cette session de rattrapage obtiendront un diplôme strictement identique à celui de la session ordinaire et seront orientés dans les mêmes délais ».

Mamadou Oury

Kaloum

Plusieurs chantiers et le camp Almamy Samory Touré visités par le président Doumbouya

Selon le site Guineenews.org, le chef de l'État Mamadi Doumbouya, a effectué, le 26 août 2026, une visite de terrain sur plusieurs sites stratégiques de la commune de Kaloum, à Conakry. De l'hôpital national Ignace Deen à la Cité des chemins de fer, en passant par l'ancienne Maison centrale et le camp Almamy Samory Touré, le chef de l'État s'est notamment intéressé à l'état d'avancement des différents chantiers engagés dans cette partie de la capitale.



À l'hôpital national Ignace Deen, l'un des principaux établissements sanitaires du pays évacués ces derniers jours, le président de la République a constaté l'état des infrastructures. Cet établissement historique, dont plusieurs bâtiments sont vieillissants, est concerné par un projet de modernisation et de reconstruction. Cette étape a ainsi permis au chef de l'État de s'enquérir de la situation du site et des perspectives liées à sa transformation.

Après Ignace Deen, Mamadi Doumbouya s'est rendu sur le site de l'ancienne Maison centrale de Conakry.

L'établissement pénitentiaire, long-

temps implanté au cœur de Kaloum, fait partie des espaces concernés par les opérations de réaménagement de cette zone de la capitale.

La visite présidentielle s'est ensuite poursuivie à la Cité des chemins de fer. D'une superficie de 57 000 mètres carrés, le site est également concerné par la dynamique de réaménagement urbain engagée à Kaloum. Cette partie de la capitale avait notamment été durement affectée par l'explosion du principal dépôt d'hydrocarbures de Conakry, survenue dans la nuit du 17 au 18 décembre 2023. Le sinistre avait causé d'importants dégâts humains et matériels et profondément affecté plu-

sieurs infrastructures de la zone.

Au cours de ces différentes étapes, le président de la République a voulu constater l'évolution des travaux, identifier les chantiers nécessitant une accélération et donner des orientations pour leur poursuite.

Mamadi Doumbouya s'est également rendu au camp Almamy Samory Touré, siège de plusieurs structures de l'armée guinéenne. Sur place, le chef de l'État a pris connaissance des conditions de travail des militaires.

Il a, par la même occasion, visité les chantiers en cours au sein du camp, notamment au niveau de l'État-major général des Armées, afin de constater l'état d'exécution des travaux, rapporte le site d'informations Guineenews.

Une synthèse de Sadjo



Primature

Le PM Amadou Bah Oury rencontre les corps de contrôle

Cette semaine, le Premier ministre Amadou Bah Oury a une rencontre avec les responsables des principaux corps de contrôle de l'État. Objectif : faire le point sur l'état du dispositif national de contrôle public, mais aussi renforcer la coordination entre les institutions chargées de protéger les ressources publiques.



A en croire le locataire du Palais de la Colombe, cette réunion aura permis de renforcer le dialogue institutionnel et le partage des informations disponibles, une étape indispensable pour améliorer l'efficacité des mécanismes de contrôle. Il fera observer que la Guinée se trouve à un tournant de sa gouvernance publique, un moment où les institutions doivent se montrer à la hauteur des défis liés à la transparence, à la discipline administrative et à la lutte contre les pertes financières. Il mettra un accent particulier sur trois priorités majeures, à savoir le renforcement de la coordination entre les corps de contrôle ; la sécurisation des ressources publiques ; la prévention des pertes et des dérives administratives.

Le Premier ministre a indiqué sur son compte Facebook que les corps de contrôle ne peuvent plus fonctionner en silos. L'efficacité du contrôle public dépend désormais de la capacité des institutions à mutualiser leurs informations, à harmoniser leurs méthodes et à agir de manière concertée, a-t-il ajouté. Cela devrait permettre de réduire les zones d'ombre, d'anticiper les risques de détournement et de garantir une meilleure traçabilité des dépenses publiques.

Le chef du gouvernement guinéen a aussi rappelé que la sécurisation des ressources de l'État est un enjeu vital. Aussi a-t-il appelé à une vigilance accrue, à des audits plus réguliers et à une discipline institutionnelle renforcée. Et de faire comprendre que la prévention des pertes n'est pas seulement une question technique, c'est un engagement politique, un devoir envers les citoyens et un pilier de la crédibilité de l'État. Espérons que cette rencontre marquera un tournant dans la stratégie gouvernementale visant à instaurer une culture de responsabilité, où chaque institution de contrôle joue pleinement son rôle, sans interférences ni rivalités.

Sadjo

Labé

Un homme mortellement poignardé à Popodara

Selon le site Africaguinee.com, un homme d'une quarantaine d'années a été mortellement poignardé dans la nuit de jeudi à vendredi 21 août 2026, dans la commune rurale de Popodara, préfecture de Labé.



Le drame aurait été signalé aux autorités locales aux environs de 3 heures du matin. La victime a été retrouvée gisant au milieu de la route. Joint au téléphone, Ibrahima Dheppol Diallo, premier vice-maire de Popodara, est revenu sur les circonstances de la découverte du corps.

« C'est aux environs de 3 heures du matin que le commandant de la gendarmerie de Popodara m'a appelé pour me dire qu'il avait été informé qu'une personne sans vie se trouvait sur la route, au centre de la localité. Il s'est rendu sur les lieux et, à mon tour, je suis immédiatement venu pour constater les faits. J'ai effectivement trouvé une personne sans vie. Nous avons informé nos supérieurs et, avec son adjoint, nous sommes restés sur place jusqu'aux environs de 6 heures », a expliqué le premier vice-maire. Selon lui, les services compétents ont ensuite été mobilisés pour procéder aux formalités nécessaires. « La Protection civile est venue. Ensuite, le

procureur a ordonné que le corps soit transféré à la morgue de l'hôpital régional de Labé. Le corps a été identifié. Il s'agit de Boubacar Siddy Diallo, un jeune originaire de Tanéné, âgé de 42 ans. Il n'était pas marié et exerçait comme réparateur de téléphones au centre de Popodara », a-t-il précisé. Dans la matinée du vendredi 21 août, un suspect a été interpellé puis mis à la disposition des services de sécurité pour les besoins de l'enquête. « Nous avons eu un premier suspect. Nous l'avons arrêté tout de suite et mis à la disposition de la gendarmerie, au centre-ville », a ajouté Ibrahima Dheppol Diallo.

Une enquête a été ouverte afin de déterminer les circonstances exactes de ce meurtre et d'établir les responsabilités, rapporte le site d'informations Africaguinee.com

Une synthèse de Mamadou Oury

Le juriste Mamadi 3 Kaba parle des incidences de la création de nouvelles circonscriptions territoriales

Mamadi 3 Kaba est juriste de formation. Dans une tribune publiée dans la presse, il parle des incidences de la création de nouvelles circonscriptions territoriales sur les conseils communaux, les conseils régionaux et le parlement. Lisez...



« Après avoir salué la création de onze préfectures et de deux régions administratives, il convient à présent d'examiner les incidences de cette réforme sur les Conseils communaux concernés, les deux futurs Conseils régionaux et le Parlement.

■ SUR LES CONSEILS COMMUNAU

Au préalable, il est utile de préciser que l'organisation territoriale de la République repose sur la déconcentration et la décentralisation (**article 181 de la Constitution**).

Les circonscriptions territoriales (déconcentration) sont : les Régions, les Préfectures et les Sous-préfectures.

Les collectivités décentralisées (décentralisation) sont : les Régions et les Communes.

De ce fait et pour une compréhension facile, un parallèle peut être établi entre les deux processus de déconcentration et de décentralisation. Ainsi, aux Sous-préfectures correspondent les Communes (rurales), aux Préfectures correspondent les Communes (urbaines), tandis que les Régions présentent une double dimension, à la fois déconcentrée et décentralisée.

Conformément aux dispositions de l'**article 231 du Code électoral**, chaque Conseil communal est composé d'un nombre de membres proportionnel au nombre d'habitant de la Commune. En effet, le double scrutin (législatif et communal) du dimanche 31 mai 2026 a permis le renouvellement des Conseils des 375 Communes de la République.

Parmi ces Collectivités, les onze (11) Communes, correspondant aux onze (11) Sous-préfectures érigées en Préfectures, disposent déjà d'un Conseil régulièrement élu pour un mandat de cinq (5) ans, conformément aux dispositions de l'**article 221 du Code électoral**.

En conséquence, la réforme susvisée engendre les incidences entre autres :

1. Le remplacement des Sous-préfets en fonction par des Préfets ;
2. Le nombre de Préfecture passant de trente-trois (33) à quarante-quatre (44) ;
3. **La continuité des mandats en cours des Conseils et Exécutifs communaux** ;
4. Pour la prochaine élection communale, l'adaptation du nombre de membres des Conseils communaux en fonction du nombre d'habitant des Communes.

■ SUR LES DEUX FUTURS CONSEILS REGIONAUX

Suivant le processus de décentralisation, chaque région administrative est administrée par un Conseil régional élu.

Les Conseillers régionaux sont élus au suffrage indirect, au scrutin majoritaire à un tour, pour un mandat de cinq (5) ans, renouvelable.

Ainsi, chaque Conseil communal élit en son sein, un ou deux représentants devant siéger au Conseil régional. **Ces élections ont lieu, au plus tard, soixante (60) jours après le renouvellement des Conseils communaux (article 212 du Code électoral)**. Certes, les Conseils régionaux ne sont pas encore élus.

Il n'en demeure pas moins que la question se pose de savoir si les deux nouvelles Régions administratives seront dotées de Conseils régionaux.

En effet, une lecture combinée des dispositions du Règlement Intérieur du Sénat et celles du Code électoral permet d'établir l'existence d'une corrélation institutionnelle entre les Conseils communaux, les Conseils régionaux et le Sénat.

Dès lors, toute modification de l'organisation territoriale ayant une incidence sur les Communes ou les Régions peut produire des effets sur la composition du Sénat.

Ainsi, conformément à l'**article 8 de la Loi organique portant Règlement Intérieur du Sénat, le nombre de Sénateur est fixé à quatre-vingt-un (81)**.

Subséquemment, suivant les dispositions de l'article 187 du Code électoral, les deux tiers des Sénateurs sont élus, au suffrage indirect par un collège électoral composé de conseillers communaux et de conseillers régionaux, à raison de :

1. 1 Sénateur par préfecture, **les 33 anciennes préfectures donnant les 33 Sénateurs** ;
2. 1 Sénateur par chef-lieu de région, **les 7 anciennes régions administratives donnant les 7 Sénateurs** ;
3. 1 Sénateur pour la zone spéciale de Conakry ;
4. 13 Sénateurs, dont 1 issu de chaque commune de Conakry.

Les Sénateurs élus sont au nombre de cinquante-quatre (54), correspondant aux deux tiers de 81.

Les Sénateurs choisis par le Président de la République sont au nombre de vingt-sept (27), correspondant au tiers de 81.

Vu ce qui précède, pour que les deux nouvelles Régions administratives soient dotées des Conseils régionaux et participent à l'élection des Sénateurs, il faut des mesures entre autres :

□ **Le vote d'une loi portant création de deux nouvelles Collectivités décentralisées.**

En effet, si la création des circonscriptions territoriales, leurs attributions, leur organisation et leur fonctionnement relèvent du domaine réglementaire (**article 182 de la Constitution**), la création des collectivités décentralisées ainsi que leur organisation relèvent du domaine de la loi (**article 183, alinéa 1 de la Constitution**).

La loi ainsi adoptée érigerait les deux régions administratives (Siguir et Beyla) au rang des Collectivités décentralisées.

□ **La révision de l'article 8 de la loi organique portant Règlement intérieur du Sénat et de l'article 187 du Code électoral.**

La révision des articles des deux lois organiques permettra d'une part, de réajuster le nombre de Sénateurs et d'autre part, d'inclure les deux nouvelles régions administratives et les onze nouvelles préfectures dans l'élection des deux tiers des membres du Sénat.

En procédant ainsi, le nombre de Sénateurs à élire se présentera comme suit :

1. 1 Sénateur par préfecture, **les 44 préfectures donnant les 44 Sénateurs** ;
2. 1 Sénateur par chef-lieu de région, **les 9 régions administratives donnant les 9 Sénateurs** ;
3. 1 Sénateur pour la zone spéciale de Conakry ;
4. 13 Sénateurs, dont 1 issu de chaque commune de Conakry.

Donc, le nombre de Sénateur à élire sera Soixante-sept (67).

Au titre des recommandations, il serait judicieux que la zone spéciale de Conakry ait deux (2) Sénateurs à élire.

En tenant compte de cette recommandation, le nombre de Sénateur à élire est porté à soixante-huit (68) qui constitueront les deux tiers (2/3) et le tiers (1/3) sera composé de trente-quatre (34) Sénateurs.

En conséquence :

- Le Sénat sera composé de cent deux (102) membres ;
- Le tiers des Sénateurs est choisi par le Président de la République ;
- Les deux tiers des Sénateurs sont élus par le corps électoral constitué des conseillers régionaux et communaux de chaque région du pays.

SUR LE PARLEMENT

Le Parlement est composé de deux Chambres : l'Assemblée nationale et le Sénat. Si la première représente le Peuple, la seconde représente les Collectivités décentralisées et les composantes socioprofessionnelle de la Nation.

Le nombre de Députés à l'Assemblée nationale est fixé à 147. Les deux (2/3) sont élus dans le cadre des circonscriptions électorales et le tiers (1/3) sur la liste nationale pour un mandat de cinq (5) ans (**article 151, 153 du Code électoral**). Nonobstant la différence entre les modes d'élections, chaque Député représente la Nation entière (**article 154, alinéa 5 du Code électoral**).

Ainsi, le Député élu au scrutin de liste nationale à la représentation proportionnelle exerce les mêmes fonctions que le Député élu au scrutin majoritaire uninominal ou plurinominal à un tour.

Les fonctions de représentation de la Nation, de vote des lois, de l'évaluation des politiques publiques et de contrôle de l'action gouvernementale sont exercées au nom et pour le compte de la Nation tout entière.

C'est pourquoi, la création de nouvelles Préfectures et de nouvelles Régions administratives n'aura pas d'incidences sur la dixième (10ème) législature déjà en cours, aussi bien dans la composition de l'Assemblée nationale que dans la représentativité.

En outre, l'érection des onze (11) nouvelles Préfectures en circonscriptions électorales est un autre préalable à remplir. Si la circonscription territoriale renvoie à la notion d'organisation du territoire, la circonscription électorale quant à elle, renvoie à la représentation politique à travers l'organisation des élections », a écrit Mamadi 3 Kaba

Une synthèse de Sadjo

Le Conseil constitutionnel invalide la proposition de loi sur l'encadrement des fonds spéciaux

L'institution, qui avait été saisie par le gouvernement, estime que la gestion de ces crédits relève exclusivement du pouvoir exécutif et que le législateur ne peut en aucun cas lui en imposer un contrôle. Adopté en commission par l'Assemblée, le texte était rapidement apparu comme un nouvel épisode de la confrontation entre Bassirou Diomaye Faye, le chef de l'État, et Ousmane Sonko, son ancien Premier ministre devenu président du Parlement après leur rupture en mai dernier.

Au **Sénégal**, le Conseil constitutionnel a déclaré irrecevable, mardi 25 août, la proposition de loi sur l'encadrement des fonds spéciaux - les fameuses « caisses noires » que leurs détenteurs peuvent utiliser sans justification - votée par l'Assemblée nationale. L'institution avait été saisie le 18 août dernier par le Premier ministre Ahmadou Al Aminou Mohamed Lo, qui estimait que le texte empiétait sur un domaine réservé au pouvoir réglementaire.

Pour justifier sa décision, le Conseil insiste sur le caractère exclusif de la gestion des crédits spéciaux par le pouvoir exécutif et précise que le pouvoir législatif ne peut en aucun cas l'astreindre à un contrôle de ces fonds.

Adoptée en commission par une Assemblée nationale dominée par les députés du parti Pastef, la proposition de loi sur l'encadrement des fonds spéciaux - logés à la présidence de la république - est rapidement apparue comme une nouvelle illustration de la confrontation entre le chef de l'État, **Bassirou Diomaye Faye**, et son ancien Premier ministre devenu président du Parlement, **Ousmane Sonko**. Ce dernier avait en effet défendu le texte afin de faire la lumière sur les fonds détenus par son ex-compagnon de lutte avec lequel il a rompu. Intervenu à quelques jours seulement de la déclaration de politique générale du Premier ministre qui doit détailler la feuille de route de son gouvernement face à une Assemblée acquise à Ousmane Sonko le 1er septembre, cette censure de la loi sur l'encadrement des fonds spéciaux est aussi le deuxième rejet d'une loi adoptée par les députés en un peu plus d'un mois seulement : le 9 juillet, les sept Sages avaient, en effet, déjà invalidé la réforme révisant l'équilibre des pouvoirs entre l'exécutif et le législatif.

RFI

Gaza

Mohamed Dahlan signe son retour dans la politique palestinienne en marge des négociations

Retour affiché sur la scène politique palestinienne de Mohamed Dahlan. Ancienne figure de l'Autorité palestinienne, membre du Fatah, il est en exil depuis 15 ans et vit aux Émirats arabes unis. Il joue désormais les médiateurs pour le plan de paix à Gaza.

À Gaza, la réapparition de Mohamed Dahlan s'appuie sur la publication récente d'une biographie tirée à 2 000 exemplaires. L'éditeur, Samir Mansour, reconnaît que le livre tombe à point nommé. « *Ce livre est très élogieux pour Mohammed Dahlan et sa publication est très opportune. Personne d'autre que Mohammed Dahlan ne peut diriger les affaires, car c'est le seul fils de Gaza qui comprend la situation aujourd'hui, le seul qui se soucie du peuple* », affirme-t-il.

S'agit-il d'un coup de publicité ? Toujours est-il que l'ouvrage n'est pas vendu, mais distribué gratuitement dans l'enclave, où la popularité de Mohamed Dahlan reste tangible. Rédigée par Ahmed Youssef, un ancien cadre du Hamas qui dit s'être éloigné du mouvement islamiste, cette biographie retrace le parcours d'un homme qui fut pourtant, au début des années 2000, un farouche opposant au Hamas.

En 2007, lorsque le mouvement islamiste remporte les élections à Gaza, les violences interpalestiniennes atteignent leur paroxysme.

À l'époque, Mohamed Dahlan, membre du Fatah, était responsable de la sécurité dans l'enclave, comme le rappelle le politologue gazaoui Ahmad Altanani. « Il avait l'image d'un homme ferme et déterminé. À cette époque, Mohammed Dahlan était le principal adversaire du Hamas dans la bande de Gaza. C'est ce qui l'a conduit à quitter Gaza pour la Cisjordanie », explique-t-il. Son exil s'est ensuite prolongé

gé en raison de sa rivalité avec le président Mahmoud Abbas. Aujourd'hui, Mohamed Dahlan semble avoir changé de stratégie, comme le souligne le politologue.

« *Aujourd'hui, Mohamed Dahlan parle avec tout le monde* », indique Ahmad Altanani. « *Le courant de Mohammed Dahlan et le Hamas sont en contact direct depuis des années, étant donné la situation à Gaza. Plusieurs sources indiquent que Mohammed Dahlan joue un rôle de médiateur. Il entretient des relations ouvertes avec le régime égyptien, avec les Émirats arabes unis, et ces derniers jouissent d'une influence importante sur les Américains. Et puis, il existe un canal de communication entre les Émirats arabes unis et le gouvernement israélien* », ajoute-t-il. Le Jerusalem Post a même évoqué en mai une rencontre qui aurait eu lieu entre le chef des renseignements israéliens et Mohamed Dahlan. Ce retour sur le devant de la scène serait motivé par une ambition personnelle, selon Ahmed Altanani. « *Au cours des dernières années, il a tenté de se repositionner au sein du système palestinien. Dans ce contexte, son implication dans le dossier de la bande de Gaza a sans aucun doute constitué un tremplin. De plus, Mohammed Dahlan est originaire de Gaza.*

C'est là qu'il exerce principalement son influence, et c'est là qu'il s'impose », analyse le politologue. Les élections législatives prévues en novembre prochain pourraient servir de test pour le courant de Mohammed Dahlan, à condition qu'elles aient bien lieu.

RFI

Décrets

Le président Mamadi Doumbouya nomme plusieurs cadres au Ministère de la Fonction publique

A travers un décret lu à la télévision nationale, le président de la République a nommé cette semaine plusieurs cadres au sein du ministère de la Modernisation de l'Administration et de la Fonction publique. Nous vous proposons ci-après la liste des promus :



Chef de Cabinet : Madame Saran Kourouma, attachée de cabinet au Ministère de la Modernisation de l'Administration et de la Fonction Publique
Inspecteur Général de l'Administration Publique : Monsieur Koly Kalivogui, inspecteur régional de l'administration publique de Conakry
Inspecteur Général Adjoint de l'Administration Publique : Monsieur Fodé Sylla, juriste

Directeur Général du Bureau de Stratégie et de Développement : Monsieur Mamady Fatoumata Cissé, spécialiste en gouvernance des politiques publiques, pilotage institutionnel et développement organisationnel

Directrice Générale Adjointe du Bureau de Stratégie et de Développement : Madame Aïssatou Yaï Diallo, spécialiste en gestion de projets

Directeur National de la Modernisation, de la Transformation Administrative et de la Simplification des Procédures : Monsieur Alhassane Bangoura, ingénieur informaticien, chef de projet FUGAS

Directeur National Adjoint de la Modernisation, de la Transformation Administrative et de la Simplification des Procédures : Monsieur Mamadou Bachir Diallo, spécialiste en administration publique

Directeur Général des Concours, Examens Professionnels et Contrats : Monsieur Charles Kolié, directeur des concours, examens professionnels et contrats.

Directrice Générale Adjointe des Concours, Examens Professionnels et Contrats : Madame Hadja Mariama Camara, spécialiste en management public

Directeur Général de la Fonc-

tion Publique : Monsieur Karamba Guirassy, économètre

Directeur Général Adjoint de la Fonction Publique : Monsieur Laurent Rabar, responsable recrutement et projets chez Émirats France

Directeur Général du Suivi des Réformes et de la Qualité des Services Publics : Monsieur Abdoulaye Mohamed Doukouré, juriste

Directeur Général Adjoint du Suivi des Réformes et de la Qualité des Services Publics : Monsieur Mamadou Hady Barry, spécialiste en analyse statistique

Directeur Général de l'École Nationale d'Administration (ENA) : Monsieur Mamadou Barry, expert en administration publique et renforcement des capacités

Directrice Générale Adjointe de l'École Nationale d'Administration (ENA), chargée de l'Administration : Madame Fatoumata Keïta, gestionnaire

Directeur Général Adjoint de l'École Nationale d'Administration (ENA), chargé des Questions Académiques : Monsieur Mou-

tar Dramé, chef de département des systèmes d'information et de promotion du numérique de l'École Nationale d'Administration

Directeur Général Adjoint de l'École Nationale d'Administration (ENA), chargé de la Coopération et des Partenariats : Monsieur Amadou Coulibaly, spécialiste en management des risques

Directeur Général de l'Agence Nationale de Digitalisation de l'État (ANDE) : Monsieur Mamady Kaba, expert en transformation digitale, chef de division chargé de la planification, des statistiques et de la gestion du fichier unique, de la gestion administrative et de la solde (FUG AS) à la Direction Générale de la Fonction Publique

Directeur Général Adjoint de l'Agence Nationale de Digitalisation de l'État (ANDE) : Monsieur François Mara, chef de division pilotage de la performance et de la QOS chez Orange Guinée

Sadjo

Lire l'Aigle Infos, c'est lire la vérité et la vertu

Secteur de la Santé

La ministre Khaïté Sall revient sur le transfert des patients du CHU d'Ignace Deen

A la faveur d'une conférence de presse qu'elle a animée le vendredi 21 août 2026, la Ministre de la Santé et de l'Hygiène Publique, Dr Khaïté Sall, est revenue entre autres sur le transfert des patients et le calendrier des travaux du CHU d'Ignace Deen



« Ignace Deen ne ferme pas. Ignace Deen se reconstruit. Cette opération constitue une étape indispensable à la modernisation de cet établissement historique de plus de 120 ans. Elle s'inscrit dans la vision de Son Excellence Monsieur le Président de la République, Chef de l'État, à travers le programme Simandou 2040, qui fait de l'amélioration de l'accès à des soins de qualité une priorité de l'action publique. Notre ambition est de reconstruire un CHU moderne, mieux organisé et doté de plateaux techniques performants, capables d'assurer des prises en charge hautement spécialisées », a indiqué la ministre de la Santé. Parlant modalités pratiques de la délocalisation des malades, Dr Khaïté Sall a dit ceci : « Depuis le début de ce processus, notre prio-

rité est la continuité et la sécurité des soins. À ce jour, les 84 patients nécessitant une continuité immédiate de leur prise en charge ont été transférés en toute sécurité, notamment vers l'Hôpital National Donka et l'Hôpital de l'Amitié Sino-Guinéenne, selon leurs besoins médicaux et les capacités d'accueil de ces structures. Cette opération a été entièrement organisée et prise en charge par l'État.

Aucun frais lié au transfert ni à la prise en charge n'a été supporté par les patients ou leurs familles » Et d'expliquer que la logistique mobilisée comprend 20 ambulances médicalisées, 8 camions pour les équipements et un dispositif de sécurité renforcé. A noter que l'ensemble des activités du CHU est réorienté vers le camp Camayenne.

« La deuxième phase de l'opération est désormais engagée. Les locaux devant abriter l'ensemble des services du CHU Ignace Deen au camp Camayenne ont été identifiés et attribués. Des travaux rapides d'aménagement et d'humanisation du site sont engagés afin d'adapter les espaces aux exigences de fonctionnement des différents services hospitaliers. Notre objectif immédiat est que, dès lundi, les services les plus critiques puissent commencer à être opérationnels au camp Camayenne, dans des conditions garantissant la sécurité des patients et du personnel... Ignace Deen n'est pas supprimé. Ses activités sont temporairement relocalisées pour permettre sa reconstruction. Son personnel demeure, ses missions demeurent, sa vocation hospitalo-universitaire demeure », a déclaré la ministre Khaïté Sall.

Mamadou Oury



Lire l'Aigle Infos, c'est lire la vérité et la vertu

« Les Colombiens d'abord »

Le nouveau président lance sa campagne d'expulsion des sans-papiers



La Colombie devrait entamer cette semaine une campagne d'expulsion des étrangers sans-papiers présents dans le pays. Les opérations, menées par les services d'immigration et la police, ont été annoncées dimanche 23 août par le nouveau président d'extrême droite Abelardo de la Espriella, fervent admirateur de Donald Trump.

« Les Colombiens d'abord, les Colombiens ensuite et encore les Colombiens, que ce soit clair pour tout le monde », a déclaré le président depuis Barranquilla, son lieu de résidence, où il a installé un siège présidentiel alternatif, une sorte de « Mar-a-Lago colombien ». Un message aux accents très « America First ».

Concrètement, **Abelardo de la Espriella** annonce vouloir s'attaquer en priorité aux migrants auteurs de crimes. Un critère que conteste Ana Karina Garcia, avocate spécialisée en droit de l'immigration, en s'appuyant sur les statistiques. « Les chiffres montrent que la criminalité en Colombie n'a rien à voir avec la nationalité, le passeport ou le fait d'être étranger. Les statistiques

montrent que la criminalité commise par la population étrangère ne dépasse pas 2% », explique-t-elle.

Trois millions de personnes nées à l'étranger

Le président envisage ensuite de s'en prendre aux **migrants** en situation irrégulière, qui doivent à terme être expulsés. Une décision politique et administrative qu'il assume pleinement.

Selon Migracion Colombia, l'autorité officielle chargée du contrôle, de l'analyse et de la cartographie des flux migratoires, le pays est devenu une zone de transit et enregistre désormais davantage de sorties que d'entrées de citoyens vénézuéliens.

La Colombie compte trois millions de personnes nées à l'étranger, dont plus de 2,8 millions de **Vénézuéliens**, soit 6% de sa population totale.

RFI



Cameroun

Entre lassitude et impatience, l'interminable attente du nouveau gouvernement



La même scène se reproduit désormais tous les jours : à 17 h, à l'heure du journal radio, les Camerounais se massent autour des postes récepteurs dans l'espoir d'une annonce d'un nouveau gouvernement. Il y a neuf mois, le président Paul Biya avait promis la nomination du nouveau gouvernement « dans les prochains jours ». Mais neuf mois plus tard, l'équipe dirigée par le Premier ministre Joseph Dion Ngute est toujours en poste, atteignant ainsi la longévité exceptionnelle de sept ans. A Yaoundé, l'attente est presque devenue insoutenable. Joseph Olama tient un commerce de boissons au quartier Essos, un quartier populaire de Yaoundé. Pour lui, c'est devenu un rituel. À 17 h pétantes, la musique que distillent ses enceintes est remplacée par le son monocorde de la radio. Il s'installe alors et écoute le journal où sont lus les décrets et autres textes officiels émanant de l'État, donc de la présidence de la République. Ce mercredi 26 août, l'attente a encore été vaine. Les annonces espérées sur le nouveau gouvernement n'ont pas été lues, comme depuis 9 mois, depuis la promesse de Paul Biya de nommer une nouvelle équipe gouvernementale. Dans le quartier Odza, une banlieue chic de la capitale camerounaise, le 17 h de la radio publique est aussi écouté religieusement, en petits groupes. Alors que le présentateur du jour annonce le générique de fin, Martial, qui a suivi le journal avec son groupe d'amis, soupire : « c'est terminé, la fumée blanche c'est pas pour aujourd'hui non plus. Mais on garde espoir, ça va bien finir par arriver ».

« Cette attente, c'est inédit » Au lieu-dit avenue Kennedy, qui abrite de nombreux vendeurs à la criée, à quelques pas du marché central, la demande pour les petits postes de radio a soudainement augmenté ces derniers jours, témoignent plusieurs vendeurs. « Je n'ai pas vraiment compris pourquoi, relate Moussa. Mais samedi dernier j'ai demandé à un de mes clients et il m'a dit qu'avec le retour du président, le nouveau gouvernement allait certainement être annoncé et qu'il ne voudrait pas manquer ça. Il avait besoin d'une petite radio qu'il peut avoir avec lui partout et en toutes circonstances. » « Cette attente, c'est inédit », explique Hilaire Kamga, acteur de la société civile camerounaise. Il fait le constat d'une « gouvernance à bout de souffle » et d'une longévité de l'actuel gouvernement, en poste depuis sept ans, que « rien ne justifie » et qui serait « une prime à la médiocrité ». Le chercheur Thomas Atenga évoque, lui, « un État stationnaire, un mouvement immobile ». Pour cet universitaire, la formation de ce nouveau gouvernement, plusieurs fois annoncée, relève désormais « de la complexe équation autour de laquelle se déchirent des clans rivaux », en ordre de bataille pour la succession à Paul Biya. Hilaire Kamga partage cette analyse : cet immobilisme procède, selon lui, de l'incapacité de ces groupes antago-

nistes à s'entendre sur une équipe qui fasse le consensus. « Les propositions d'un camp, estime-t-il, sont neutralisées par les propositions de l'autre camp, ce qui rend l'arbitrage du président quasiment impossible. » 34 gouvernements en 44 ans de pouvoir. En 44 ans de pouvoir, le président Paul Biya a nommé 34 gouvernements. Soit une durée moyenne de moins de 24 mois. Former un gouvernement est donc un exercice qu'il a particulièrement apprécié au fil de sa présidence, constate un ancien ministre et ancien proche collaborateur du président. C'est une opération « qui est très physique », commente cet interlocuteur. « Pour un gouvernement de la taille de celui du Cameroun, il y a près de 65 postes à pourvoir. Il faut lire souvent des centaines de CV, éplucher autant de documents d'enquêtes de moralité, savoir doser les équilibres et jauger des poids politiques des aspirants », indique notre source, sous couvert d'anonymat. Le président, du fait de son grand âge, n'aurait selon lui plus cette force. Et le cercle de proches et de personnalités influentes sur lesquels il s'est souvent appuyé pour opérer ses castings s'est amenuisé. Ce qui complique d'autant plus l'opération. À défaut de remaniement, certains espèrent encore des retouches, a minima, de l'équipe actuelle. Mais elles aussi se font attendre. Quatre membres du gouvernement sont décédés en fonction et n'ont pas été remplacés de manière définitive et équivalente. Parmi eux, Gabriel Dodo Ndoké, ministre des Mines et du Développement technologique, décédé le 21 janvier 2023. Un intérimaire a été désigné mais le poste en lui-même reste vacant. Il y a aussi le cas des ministres démissionnaires. Peu avant l'élection présidentielle, deux membres de la majorité présidentielle ont quitté le navire et se sont présentés au scrutin présidentiel d'octobre. Le ministre d'État Bello Boubba Maigari qui était en charge du Tourisme, et Issa Tchiroma Bakary, ancien ministre de l'Emploi et de la Formation Professionnelle. Là aussi, pas de remplacement poste pour poste. Le président, dans ces derniers cas, a aussi fait le choix des intérimaires pour assurer la continuité des fonctions.

« C'est l'inertie totale » Quelles sont les conséquences de ce que certains appelleront stabilité, d'autres immobilisme ? Pour Naomie Sigué, commerçante au marché d'Etoudi, à un jet de pierre du palais présidentiel, « c'est l'inertie totale, pourtant souvent pointée du doigt par le président lui-même ». « C'est même dans un de ses discours que j'ai découvert ce mot, précise-t-elle. Mais que voit-on ? Par rapport aux pays qui sont à peu près équivalents au notre sur le plan économique, nous regressons. » « Le pays s'endette, il n'y a pas d'opportunités. Nos jeunes rêvent tous d'Europe et du Canada: c'est la fuite des cerveaux », souligne pour sa part Jean-Jacques, en service dans l'une des sept communes que compte la capitale. « Nous, les Camerounais, et je parle sans considération d'obédience politique, avons beaucoup aimé le président. J'ai systématiquement toujours voté pour lui depuis que je suis en âge de le faire, mais là, ça ne va pas, fulmine un autre interlocuteur anonyme. Regardez Yaoundé, les poubelles partout, même les choses élémentaires comme ramasser les ordures, ces gens qui s'accrochent n'arrivent pas à le faire. Ce n'est pas seulement d'un remaniement dont nous avons besoin, mais

d'un nettoyage complet et à tous les niveaux. Ces gens trompent "le père" [sous-entendu : Paul Biya, NDLR] et s'engraissent sur notre dos. » Des gouvernements imaginaires sur les réseaux sociaux. Lassés de cette attente, certains Camerounais s'adonnent, à intervalle régulier, à la publication de faux gouvernements sur les réseaux sociaux. Du Premier ministre à chacun des postes ministériels, des noms sont proposés, suscitant à chaque fois de nombreuses réactions et commentaires. Un jeu pas si anodin que ça, estime l'éditorialiste Parfait Siki. Il y voit la volonté d'écarter certains candidats dans la perspective des mouvements attendus, Paul Biya étant réputé détester que ses plans soient connus d'avance. Le 12 juin, un homme qui était alors un illustre inconnu, Johan Adriel Sitichom, a poussé l'impatience jusqu'à porter de sa propre initiative de faux décrets présidentiels de nomination à la CRTV. L'un des textes nommait un vice-président de la République. Le poste est institué mais pas encore pourvu depuis la révision constitutionnelle intervenue en avril dernier. Johan Adriel Sitichom est depuis en détention et poursuivi pour « tentative d'atteinte à la sûreté de l'État avec complicités des puissances étrangères ». Mais même si l'attente se fait interminable, pour Joseph Olama, Martial, et de nombreux autres Camerounais, jeudi encore, le journal de 17 h de la radio publique fera l'objet d'une forte attention. « C'est l'inertie totale »: dans les rues de Yaoundé, l'absence d'un nouveau gouvernement agace. Dans les rues de Yaoundé, cet immobilisme est vivement critiqué par les habitants, qui estiment que cette situation bloque le pays et freine l'économie. Joël, jeune diplômé des universités publiques, s'est reconverti dans l'infographie pour joindre les deux bouts. Il regrette que le pays fasse du surplace depuis sept ans. « C'est l'inertie totale, que ce soit au niveau du gouvernement ou des réformes, s'agace-t-il au micro de notre correspondant à Yaoundé, Richard Onanena. Par rapport aux pays qui ont la même situation économique que nous, on régresse. Le pays s'endette, il n'y a pas d'opportunités pour les jeunes qui sortent de formation. Regardez par exemple l'exode vers le Canada : c'est une fuite des cerveaux ». Brigitte, enseignante rencontrée à un arrêt de taxi du centre-ville, estime que l'absence de remaniement et l'impunité qui en découle favorisent l'enrichissement personnel des membres du gouvernement. « En fait, ils se confortent dans leurs sièges, grince-t-elle. Personne n'essaie d'arranger quoi que ce soit, parce qu'ils savent qu'ils sont là et qu'il n'y aura pas de remaniement. Donc, les gars sont là, ils ne réalisent rien. Au contraire, ce qui les intéresse, c'est d'amasser les fonds, c'est de piller l'argent du gouvernement ». Derrière ses appareils de musique, William est formel : le gouvernement actuel est resté trop longtemps. Sur tout que, rappelle l'animateur de 23 ans, les jeunes ne sont pas représentés dans cette équipe. « Le gouvernement est vieux, tacle-t-il. Il n'y a pas un ministre au Cameroun qui a 30 ans, 40 ans, je ne pense pas. Or, ceux qui sont à ce poste-là sont entrés au gouvernement à 30 ans. Ils ont eu leur premier poste à 29. Il y a cette frustration-là. Tout doit être balayé ».

RFI

Namibie

60 ans après le début de la guerre d'indépendance, une mémoire encore douloureuse



Le 26 août en Namibie, c'est le « Jour des héros », une journée fériée pour commémorer le début de la guerre d'indépendance du pays. Cette année marque les 60 ans du début de la lutte armée menée notamment par les militants de la South West Africa People's Organization (Swapo) contre les forces de l'apartheid sud-africain, régime qui occupait alors cette ancienne colonie allemande.

C'est un conflit encore assez peu connu et qui s'inscrit dans le contexte plus large de guerre froide de l'époque, comme le rappelle Marius Kudumo, expert namibien des relations internationales et des politiques publiques : « L'année 1966 marque le début de la lutte armée pour la libération ». Les populations avaient d'abord tenté d'autres moyens comme en adressant des pétitions. Mais personne ne les écoutait. « L'organisation de libération de la Swapo a alors décidé de prendre les armes et de lutter pour obtenir l'indépendance et la liberté de la Namibie », raconte-t-il.

Il explique : « La Swapo et d'autres mouvements de libération étaient considérés comme étant communistes car ils bénéficiaient de l'appui de l'Union soviétique. Le gouvernement sud-africain était, à l'inverse, soutenu parce qu'on considérait qu'il combattait cette idéologie.

Pour l'administration du président Ronald Reagan, aux États-Unis, ainsi que pour d'autres pays, la situation était tolérée au motif que l'Afrique du Sud empêchait le communisme de gagner du terrain. » Et Marius Kudumo de rappeler : « Tout cela a freiné le droit à l'autodétermination de la Namibie et la possibilité pour les Namibiens de décider eux-mêmes de l'avenir de leur pays. » À la fin de la guerre, la Namibie a fini par gagner son indépendance, en 1990. Et depuis, la Swapo, toujours au pouvoir, entretient la mémoire de cette lutte et rend hommage à ceux qui se sont battus. Cette année, les dépouilles de deux combattants, rapatriées d'Afrique du Sud, doivent ainsi être réinhumées dans le pays.

Non-dits et zones d'ombre

Mais il existe encore des non-dits et des zones d'ombre qui demeurent. La Commission vérité et réconciliation sud-africaine a, dans les années 1990, enquê-

té sur cette guerre. Mais la Namibie n'a, pour sa part, jamais mis en place sa propre commission. Et elle a refusé que l'organe sud-africain mène des audiences de l'autre côté de la frontière. Certains tentent donc, désormais, de libérer la parole. Le père de la documentariste Minette van der Walt a fait partie des jeunes conscrits sud-africains enrôlés dans cette guerre. Mais sa fille n'a découvert son histoire que bien après sa mort, lorsque sa grand-mère lui a remis un texte où il confiait son expérience. « Lorsque j'ai commencé à le lire, j'ai réalisé pour la première fois que mon père avait été impliqué dans l'armée. Je savais qu'il avait fait son service obligatoire, comme tous les hommes de son âge à l'époque. Mais je n'avais jamais compris quel impact cette guerre a eu sur sa vie, souligne Minette van der Walt. On a complètement balayé ça sous le tapis. Tout ça est tellement intriqué avec l'apartheid et les raisons pour lesquelles on se battait sont tellement compliquées que les gens ont un peu honte d'en parler ». Minette van der Walt en a fait un documentaire, Unspoken War, soit « La guerre que l'on tait ».

De l'autre côté de la frontière, la question de la mémoire traverse aussi la Namibie, notamment autour du sort des personnes accusées par la Swapo, à l'époque, d'être des espions. Ancien membre du parti, le chercheur Henning Melber regrette le silence qui persiste : « Ça ne veut pas dire que c'est équivalent à ce que l'Afrique du Sud a fait. Tout doit être resitué dans le contexte de la dynamique locale de cette période. Mais il faut reconnaître officiellement les actes répréhensibles commis, ne serait-ce que dans le but que l'histoire ne se répète pas. »

Henning Melber a rendu sa carte de la Swapo l'année dernière, à la mort du combattant Solomon Hawala célébré en héros par les autorités, et accusé de crimes par des survivants et des chercheurs.

RFI

